

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 18 janvier 2018 à 9 h 00 par
conférence téléphonique.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal.

N'a pu être présente

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

CE18-001 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE
14 DÉCEMBRE 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le
14 décembre 2017.

CE18-002 MODIFICATION DE POSTE

Il est résolu

D'abolir un poste d'analyste-rédacteur présentement vacant au service du
transport et de remplacer ce poste par un nouveau poste de conseiller en
communication ;

D'autoriser le virement budgétaire suivant :

Imputation :	Direction générale	130 000 \$
Provenance :	Transport	130 000 \$



CE18-003

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN COMMUNICATION

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en communication pour combler le poste créé par la résolution numéro CE18-002, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE18-004

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CARTOGRAPHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Marc-André Saïa en qualité de cartographe pour une durée de cinq ans, du 11 avril 2018 au 10 avril 2023, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

CE18-005

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Anne Fournier en qualité de secrétaire pour une durée de cinq ans, du 21 mars 2018 au 20 mars 2023, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

CE18-006

MODIFICATION DE POSTES ET NOMINATION

Il est résolu

De modifier quatre postes d'analyste-rédacteur en quatre postes de conseiller en recherche dont deux à la direction de la planification du territoire et deux à la direction des politiques, interventions et développement ;

De nommer M. Manuel Poulin à l'un des postes de conseiller en recherche résultant de cette modification à la direction de la planification du territoire.

CE18-007

NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de nommer Mme Suzanne Asselin à un poste de conseillère en recherche à la direction des politiques, interventions et développement, ce poste résultant de la modification de postes d'analystes-rédacteurs par la résolution numéro CE18-006, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ces contrats de travail par le directeur général.



CE18-008 NOMINATION D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de nommer M. Rafaël Hortua à un poste de conseiller en recherche à la direction des politiques, interventions et développement, ce poste résultant de la modification de postes d'analystes-rédacteurs par la résolution numéro CE18-006, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ces contrats de travail par le directeur général.

CE18-009 AUTORISATION D'EMBAUCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche à la direction de la planification du territoire, pour combler le poste de conseiller en recherche résultant de la modification du poste d'analyste-rédacteur par la résolution numéro CE18-006 et actuellement vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE18-010 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ AU 9^E FORUM URBAIN MONDIAL

Il est résolu de désigner M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac, pour représenter la Communauté dans le cadre de sa participation au 9^e Forum Urbain Mondial afin de promouvoir la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines ainsi que les réalisations de la Communauté.

CE18-011 RÈGLEMENT S-2180 DE LA VILLE DE MIRABEL

Il est résolu d'informer la Ville de Mirabel que la Communauté ne peut approuver ou désapprouver son règlement S-2180 modifiant le schéma d'aménagement révisé de façon à revoir la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans de la rivière du Nord sur une partie de la rue Bastien dans le secteur de Saint-Canut, puisque cette rivière ne fait pas partie des cours d'eau visés au critère 3.2.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et qu'il appartient donc uniquement au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur de ce règlement en fonction des orientations gouvernementales.

CE18-012 RÈGLEMENT 192 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement numéro 192 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable de 3^e génération de la MRC de Roussillon visant à revoir le contenu de son schéma d'aménagement afin de traiter des enjeux régionaux différés lors de l'exercice de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté de Montréal, puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus audit Plan, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE18-013 FINANCEMENT PROGRAMME TOD, PHASE II

Il est résolu de recommander au Conseil

De modifier le Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD de la Communauté en remplaçant le document énonçant ce programme joint à la résolution numéro CC15-003 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approprier, pour la phase II du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD de la Communauté, une somme de un million de dollars (1 000 000 \$) à même le Fonds de développement métropolitain ;

D'approprier les crédits non utilisés de la phase I du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD de la Communauté, soit 369 619,23 \$, et les ajoute aux nouvelles sommes appropriées du Fonds de développement métropolitain pour la phase II.

CE18-014 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE CONTRECOEUR - VARENNES

Il est résolu de prendre acte du « Plan de développement de la ZIP de Contrecoeur-Varennnes - Rapport final – Stratégie de développement – octobre 2017 » préparé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées pour le comité local de la zone industrialo-portuaire de Contrecoeur-Varennnes .

CE18-015 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENCADREMENT DE L'URBANISATION AU POURTOUR DES MONTÉRÉGIENNES

Il est résolu de prendre acte du rapport du groupe de travail sur l'encadrement de l'urbanisation au pourtour des collines montérégiennes et de donner mandat au directeur général de formuler des recommandations quant aux mesures proposées.

CE18-016 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 25 NOVEMBRE 2017 AU 8 JANVIER 2018

Il est résolu de prendre acte des listes des engagements contractés par le directeur général pour la période du 25 novembre 2017 au 8 janvier 2018.

CE18-017 MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil de modifier les modalités du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain en remplaçant le document énonçant ce Programme joint à la résolution numéro CC17-006, par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CE18-018 MODIFICATION DU PROGRAMME DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE
ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu de recommander au Conseil

De modifier les modalités du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire en remplaçant le document énonçant ce Programme joint à la résolution numéro CC17-005, par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De modifier l'annexe 4 du Plan directeur du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire adopté par la résolution numéro CC17-005 en remplaçant le segment M-a0-6 situé sur la rue Bernard-Pilon à McMasterville et dont le coût d'aménagement initialement prévu est de quatre mille huit cent soixante-quinze dollars (4 875 \$) incluant les taxes nettes par le segment M-rv-6 dont le coût d'aménagement est de cent soixante et onze mille huit cent cinquante-quatre dollars et soixante-huit cents (171 854,68 \$) incluant les taxes nettes.

CE18-019 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE À
LAVAL

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), les projets d'aménagement cyclables des segments C-a0-33, C-a0-34, C-a0-35 et C-a0-36 situés sur le territoire de la Ville de Laval conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement de ces segments afin d'en combiner les enveloppes financières ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale d'un million trois cent deux mille cinq cent vingt dollars et trente-deux cents (1 302 520,32 \$) incluant les taxes nettes, cette contribution étant répartie entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-020 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE À
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), le projet d'aménagement cyclable du segment J-rv-7 présenté par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

.../6



CE18-020
suite

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit dollars (159 338 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-021

PROJET D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION POUR UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), le projet d'installation de la signalisation présenté par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement des segments faisant l'objet de la demande afin d'en combiner les enveloppes financières;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation totale jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatorze mille six cent dix-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (14 618,82 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-022

PROJET D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION POUR UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE À SAINT-BASILE-LE-GRAND

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), le projet d'installation de la signalisation présenté par la Ville de Saint-Basile-le-Grand, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement des segments faisant l'objet de la demande afin d'en combiner les enveloppes financières ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation totale jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de six mille six cent quarante et un dollars et soixante-treize cents (6 641,73 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE18-023

PROJET D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION POUR UN SENTIER
CYCLABLE ET PÉDESTRE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), le projet d'installation de la signalisation présenté par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation totale jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de mille six cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante-cinq cents (1 688,55 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-024

PROJET D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION POUR UN SENTIER
CYCLABLE ET PÉDESTRE À DEUX-MONTAGNES

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), le projet d'installation de la signalisation du sentier pour les segments situés sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, le regroupement des segments faisant l'objet de la demande afin d'en combiner les enveloppes financières ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatorze mille six cent onze dollars et quatre-vingts cents (14 611,80 \$) incluant les taxes nettes, cette contribution étant répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-025

PROJET D'ACQUISITION D'UN ESPACE BOISÉ À MONT-SAINTE-HILAIRE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés, le projet d'acquisition du lot 1 818 977, cadastre du Québec, d'une superficie totale de 14,8 hectares, présenté par le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

.../8



CE18-025
suite D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de soixante-deux mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante cents (62 437,50 \$), incluant les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-026 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2018

Il est résolu de déplacer à 9 h 00 les séances ordinaires du comité exécutif qui étaient fixées à 9 h 30 pour l'année 2018.

CE18-027 REMPLACEMENT À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner M. David De Cotis, représentant la Ville de Laval en remplacement de Mme Virginie Dufour pour siéger au conseil d'administration de Montréal International pour terminer son mandat.

Documents déposés

Notes d'information

- Mémoire sur la transition énergétique.
- Dossier de conservation de boisé à Lorraine devant la Cour suprême du Canada.
- Déchets nucléaires à Chalk River – Fédération canadienne des municipalités.
- Programme de la journée de formation des nouveaux élus de la Communauté.

Correspondance

- Lettre reçue le 25 septembre 2017 du maire de la Ville de McMasterville et préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à l'occasion de son retrait de la vie politique.
- Lettre datée du 8 septembre 2017 de la ministre McKenna en réponse à la résolution numéro CE17-048 concernant la Politique sur la protection de l'habitat essentiel sur le territoire non domanial.

ARTM Politique de financement- grille tarifaire 2018 et financement d'initiatives tarifaires RTM : exploitation billetteries

- Résolution 17-CA(ARTM)-052 du conseil de l'ARTM concernant l'adoption de la grille tarifaire 2018.
- Lettre datée du 20 juin 2017, du président de la Table des préfets et élus de la couronne Sud, M. Claude Haineault, transmettant la résolution numéro 2017-09-13/392.
- Résolution 2017-09-402 de la Ville de Bois-des-Filion.
- Lettre datée du 16 octobre 2017, du président de la Table des préfets et élus de la couronne Sud, M. Claude Haineault, transmettant la résolution numéro 2017-09-13/391 concernant le financement d'initiatives tarifaires par l'ARTM.



- Lettre datée du 16 octobre 2017, du président de la Table des préfets et élus de la couronne Sud, M. Claude Haineault, transmettant la résolution numéro 2017-09-13/390 concernant l'exploitation de billetteries sur le territoire du RTM.

Projet Énergie Est

- Lettre datée du 1^{er} septembre 2017 du directeur de cabinet du ministre des Finances du Québec, en réponse à la résolution numéro CE17-077 demandant les études de retombées économiques du projet Énergie Est.
- Résolution 17-09-217 de la Municipalité du Village de Pointe-Fortune appuyant la MRC de Vaudreuil-Soulanges contre le projet Énergie Est.

Élimination des sacs de plastique à usage unique

- Résolution 170911-23 de la Ville de Mascouche.
- Résolution 2017-09-319 de la Ville de La Prairie.
- Résolution 2016-02-84 de la Ville de Châteauguay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 35.

Les résolutions numéros CE18-001 à CE18-027 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire